

NOTE DE REGLEMENT N°2021-10/DNF

Relative aux validations automatiques accordées au titre de la VES pour la
Licence générale Sciences humaines et sociales mention sciences sociales parcours
Formation et travail (LG04101A)

***(Cette note de règlement annule et remplace les notes n°2019-22/DNF et
n°2019-23 du 1^{er} juillet 2019)***

Les titulaires de la Certification « Expert soutien formateur » ou de la Certification
« partenaire des apprentissages et du développement des compétences » délivrées par le
Conservatoire national des arts et métiers ou de la Certification « Animateur-Formateur »
délivrée par l'Institut d'études politiques de Paris obtiennent par le biais de la VES
l'ensemble des unités d'enseignement de la LG04101A dans le cadre du partenariat CNAM-
ORANGE.

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015,
les bénéficiaires formuleront leur demande de validation totale de la LG au moyen du
dossier VES via la jurisprudence qui comprendra obligatoirement la copie de la certification
obtenue.

Fait à Paris, Le 5 avril 2021

Par délégation de l'Administrateur
Général,

La Directrice nationale des formations



Ariane FREHEL